

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2020**

La convocation a été adressée individuellement le vendredi 11 septembre 2020 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le jeudi 17 septembre 2020 à 19 heures 45

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, GILDAS QUIVIGER, ANGELIQUE KERUZEC, MICHEL IRIK, GAELLE MOTREFF, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY (arrivée à 20h05)

Absents : CELINE COADOUR (excusée)

Procurations : CELINE COADOUR à MAIWENN QUENTEL

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Stéphanie LE GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUN 2020

Les élus n'ont pas de remarques.

URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 26 JUN 2020

Pour information, Stéphane L'HELGOUALC'H, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 26 juin 2020 :

- Déclarations préalables

1. M. MAZEAS Christophe a déposé le 27 juin 2020 une Déclaration Préalable pour la construction d'un garage sur le terrain cadastré AB n°8, 15 rue de Pont de Buis.
2. M. PETON Alexandre a déposé le 30 juin 2020 une Déclaration Préalable pour la construction d'un carport adossé de 19.99m2 sur le terrain cadastré AB n°58, 2 bis rue des fleurs.
3. M. NEDELEC Manuel a déposé le 8 juillet 2020 une Déclaration Préalable pour la construction d'un abri de jardin sur le terrain cadastré B n°1272, 1 lot Park Kozh.
4. Mme GENDRON Carine a déposé le 4 août 2020 une Déclaration Préalable pour la construction d'une clôture sur le terrain cadastré B n°1275, 4 lot Park Kozh.
5. M. TREGUIER Cédric a déposé le 14 septembre 2020 une Déclaration Préalable pour un changement de destination du garage en chambre sur le terrain cadastré AB n°397, 16 Park An Héol.

- Permis de construire

1. M. MAGUEUR Christophe a déposé le 29 juin 2020 un Permis de Construire pour la construction d'une maison (126.50 m2) sur le terrain cadastré B n° 1313-1314P, 1 lotissement Gwaremm Vras.
2. M. MASSON Raphael a déposé le 4 août 2020 un Permis de Construire pour la construction d'une maison (104.62 m2) sur le terrain cadastré B n°1314, 6 lotissement Gwaremm Vras.
3. M. LE GUILLOU David a déposé le 14 septembre 2020 un Permis de Construire modificatif pour une maison individuelle (149.40 m2) sur le terrain cadastré C n°1006, Lotissement Botrel. Ce Permis avait été accordé le 28 novembre 2019.

URBANISME : DENOMINATION ET NUMEROTATION LOGEMENTS FINISTERE HABITAT

Monsieur Stéphane L'HELGOUALC'H, Maire-Adjoint, a informé le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom et la numérotation à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Aussi, il a été proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions ci-dessous:

- 1) Pour le 1^{er} bâtiment construit par Finistère Habitat (les 8 appartements), l'adresse sera la suivante: **6 rue de la mairie (appartement 1,...)**
- 2) Pour le 2^{ème} bâtiment construit par Finistère Habitat (les 3 maisons), l'adresse sera la suivante: **8 rue de la mairie (8A , 8B et 8C)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies et places publiques de la commune,
- **VALIDE** la dénomination et numérotation attribuées aux logements "Finistère Habitat",
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

URBANISME: DENOMINATION ET NUMEROTATION LOTISSEMENT GWAREMM VRAS

Monsieur Stéphane L'HELGOUALC'H, Maire-Adjoint, a informé le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom et la numérotation à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Aussi, il a été proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions ci-dessous:

Pour le lotissement situé dans le prolongement de la Rue de Kerhuella, le nom retenu sera le suivante:
LOTISSEMENT GWAREMM VRAS

La numérotation choisie sera la suivante : le numéro de l'habitation correspondra au numéro donné au lot sur le plan du géomètre. (*par exemple, l'adresse retenue pour le lot 1 sera "1 lotissement Gwaremm Vras"*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies et places publiques de la commune,
- **VALIDE** la dénomination et numérotation attribuées au lotissement GWAREMM VRAS,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal avait fixé à 6 149€ le montant des subventions 2020 accordées aux associations (délibération 2020-006).

Madame Isabelle LEJEUNE a proposé au Conseil Municipal de les répartir comme suit :

La Commission "Relations avec les associations" a étudié les demandes et donné un avis favorable à cette répartition.

Associations de Saint-Ségal	2019	2020	Observations
Comité des Loisirs	1035,00 €	650,00€	Prêt de salle
Art floral "Les Azalées"	150€+150€ si fleurissement Mairie	300€ (bouquet du repas des anciens+décoration de Noel)	Prêt de salle
Société de chasse 1 M.Corcuff	150,00 €	150,00€	
Société de chasse 2	150,00 €	280,00€	Régulation des choucas
Tous en forme	296,00 €	300,00€	Prêt de salle
Plijadur	215,00 €	220,00€	Prêt de salle
Club de l'amitié	300,00 €	300,00€	Prêt de salle
Parents d'Elèves Ecole Julie Daubié	370,00 € (+874,65€ pour la piscine)	1 260€	Activité piscine+autres
Coopérative scolaire - Projet pédagogique	572,00 €	580,00€	4 €/enfant
" " - Noël	384,00 €	384,00€	
Comédie de l'Aulne	150,00€	/	Prêt de salle
St Ségal - Créations	428,00 €	461,00€	Prêt de salle
St Ségal - Couture	150,00 €	200,00€(fabrication de masques)	Prêt de salle
Artiz'ans	/	300,00€	Prêt de salle
Aulne Photoclub	150,00 €	450,00€(shooting photo de la commune)	Prêt de salle
Arz Ha Glad	150,00€ (+remboursement statue 100€)	250,00€	Prêt de salle
Sous-total	5 970,00 €	6 085,00 €	

Associations extérieures	2019	2020	Observations
Chorale de l'Aulne - CHATEAULIN	75,00 €	-	
DDEN - Secteur de CHATEAULIN	40,00 €	-	
Musig An Arvorig	Prêt de salle	Prêt de salle	
Comité Développement Agriculteurs Kergadalen	64,00€	-	
Rés'Agri		64,00 €	
Sous-total	179,00 €	64,00 €	
TOTAL	5 883,00 €	6 149,00 €	

Vote : Unanimité

CREATION SITE INTERNET

Isabelle LEJEUNE a fait part au Conseil Municipal de la nécessité de se doter d'un nouveau site internet le site actuel est désuet et surtout ne répond pas aux nouvelles exigences RGPD.

Des devis ont été établis.

Le cout du projet est estimé par l'entreprise NET E-NOV à **1 860 € HT** (soit 2 232,00€ TTC).

Le Conseil Municipal, doit :

- **APPROUVER** la création du site Internet de la Commune,
- **AUTORISE** la signature du devis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : Unanimité

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Frédéric DRELON a fait part au Conseil Municipal de la nécessité de se doter d'une balayeuse. En effet, dans le cadre de modernisation des équipements techniques, cet équipement nous ferait gagner en autonomie (pas de location et disponibilité...). Des devis ont été établis. Mickael BERNARD est intervenu pour présenter la partie technique.

Le cout de la balayeuse , proposé par l'entreprise CLAAS, est de **7 800,00 € HT** (soit 9 360,00€ TTC).

L'entreprise CLAAS de Quimper nous fait également une offre de reprise sur notre lamier KIROGN (1994) de 400 €HT soit 480 €TTC.

Le Conseil Municipal, doit :

- **APPROUVER** l'acquisition d'une balayeuse,
- **APPROUVER** la cession du lamier pour un montant de 480€TTC,
- **AUTORISE** la signature du devis par le Maire.

Vote : Unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Gérard KNIPILLAIRE, Maire-Adjoint, a proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante :

COMMUNE

Section d'investissement

Dépenses	
Article	Somme
2051 - Brevets et Logiciels	+ 1 900,80 €
21578 - Matériel et outillage Service technique	+ 887,91 €
2313 - Travaux bâtiments	- 2 788,71 €
TOTAL	0,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses	
Article	Somme
6227 - Frais d'actes et de contentieux	- 390.77 €
673 - Annulation titre années antérieures	+390.77 €
TOTAL	0,00 €

Vote : Unanimité

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU FIA (FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Le Maire a informé le Conseil Municipal de SAINT-SÉGAL qu'il y a lieu de désigner un représentant au FIA. En principe, il s'agit du Maire.

Le Conseil Municipal DOIT se prononcer et décider:

- de continuer à adhérer à cet établissement public,
- d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de cinquante centimes d'euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget.
- de désigner Monsieur Frédéric DRELON pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

Vote : Unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INITIATION AU BRETON A L'ECOLE JULIE DAUBIE

Stéphanie LE GUILLOU a présenté au Conseil Municipal la proposition de validation de la convention de financement avec le Conseil Départemental de 2 heures hebdomadaires d'initiation au breton à l'École Julie Daubié, pour la prochaine année scolaire, soit à partir de septembre 2020 pour 3 années scolaires. La participation de la commune est de 50 % du coût à laquelle sera soustraite la participation du Conseil Départemental. Le coût estimatif pour la commune serait donc de 1 199,40 € pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Finistère.

Vote : Unanimité

TRAVAUX EGLISE 2020 : VALIDATION TRAVAUX CHARPENTE ET DEMANDE - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2020

Monsieur Gérard KNIPILLAIRE, Maire-Adjoint a rappelé au Conseil Municipal que le projet de travaux de rénovation de la charpente/couverture de l'église paroissiale est éligible à la DSIL dans le cadre des projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal doit SE PRONONCER sur les travaux de réfection de la toiture et sur l'abandon de la partie "installation panneaux photovoltaïques en autoconsommation". *Explication des raisons de cette nouvelle orientation.*

Concernant le lot n°1 CHARPENTE, c'est l'offre de Ateliers DLB qui est la mieux disante (28 838.60€HT).

Concernant le lot n°2 COUVERTURE, c'est l'offre de Guillaume MOAL de Guipavas qui est la mieux disante (132 194,07 €HT).

Le Conseil Municipal VALIDE ces choix d'entreprises.

Le Conseil Municipal VALIDE l'abandon du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Eglise Saint-Séverin.

Le Conseil Municipal doit aussi **APPROUVER** la demande de subvention de l'Etat au titre de la DSIL, concernant le projet de rénovation de l'Eglise Saint-Séverin.

Le montant des travaux est estimé à 161 032,67 € HT.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante:

Financement (en % du coût hors taxes de l'opération):

- Subvention DSIL 24%:	38 647,84€ HT
- Subvention DETR 56%:	90 178.30€ HT
- Montant à la charge de la Commune 20%	<u>32 206.53€ HT</u>
Soit:	161 032.67€ HT

Le Conseil Municipal doit donc **ADOPTER** les modalités de financement définies ci-dessus et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : Unanimité

CREATION DU COMITE CONSULTATIF REFLEXION SUR LE FOURNIL DE SAINT SEGAL

Frédéric DRELON a fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réfléchir au fonctionnement du "Fournil de Saint Ségal". Pour cela, il a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un comité consultatif composé d'élus et d'administrés (usagers du Fournil). Cette commission répond au souhait du Conseil d'impliquer les Saint Ségalais dans la vie locale. La commission mènera un travail de réflexion et de suggestion. Pour son bon fonctionnement, elle sera composée de 4 élus et 6 citoyens. (soit 10 personnes cf protocole sanitaire).

Elus: Maïwenn QUENTEL, Angélique KERUZEC, Audrey LE GOFF, Gérard KNIPILLAIRE

Le Conseil Municipal, doit :

- **APPROUVER** la création de ce comité,
- **APPROUVER** la liste des 4 élus désignés,
- **AUTORISE** le Maire à lancer un appel à volontaires par voie de presse (moyens de communication existants).
- **AUTORISE** le Maire à constituer la liste des administrés et à convoquer ce comité consultatif.

Vote : Unanimité

AFFAIRES DIVERSES

1. Rappel : Les Sénatoriales auront lieu le Dimanche 27 septembre 2020.
2. Circuit de randonnée du Goulit : projet d'une convention pour la mise à disposition temporaire et précaire d'un terrain du Département en faveur de la Commune de Saint Ségal.
3. Réunion PLUi H le 29/09/2020 à 18h: présentation du diagnostic aux conseillers
4. Marché d'automne : le 4/10/2020 sur le site de Ménez Bos de 9h30 à 14h
5. Rappel sur les membres désignés par le Maire pour le CCAS